



FICHE TECHNIQUE

REPORTERS NORMANDIE JEUNES RADIO

Préparation de l'autonomisation (année 2)

CADRE GENERAL

Dans le cadre du programme d'actions éducatives proposé aux établissements dont les publics relèvent de sa compétence (lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle), la Région Normandie met en œuvre un axe « Reporters Normandie Jeunes », structuré autour de trois dispositifs d'éducation aux médias (Reporters Normandie Jeunes Radio, Reporters Normandie Jeunes Rédaction et Reporters Normandie Jeunes – Web TV).

Reporters Normandie Jeunes Radio s'articule autour d'un espace régional de diffusion (www.radionormandiejeunes.fr) sur le Web et d'ateliers radio dans les établissements à destination des élèves et apprentis, animés par des professionnels de l'association Zones d'Ondes. Ces ateliers débouchent sur la mise en place de radios temporaires diffusées via le web et/ou le réseau hertzien sur une fréquence attribuée par le CSA. L'espace régional de diffusion permet de capitaliser et de fédérer les productions radiophoniques réalisées par les jeunes.

Ce dispositif est organisé en partenariat avec les Autorités Académiques (Rectorat et DRAAF), qui participent aux instances de pilotage.

Après une première année de découverte, cette deuxième année est une **année d'animation plus autonome de l'antenne** lors des **deux journées de diffusion**. La production d'émissions pour l'Espace Régional de Diffusion sur le Web) marquera l'entrée de l'établissement dans le réseau « Reporters Normandie Jeunes Radio » et lui permettra de participer à son comité éditorial. C'est aussi l'année de **décision d'acquisition d'un studio**.

OBJECTIFS GENERAUX

- contribuer à la formation et à la construction de la citoyenneté des jeunes en favorisant leur expression, leur autonomie et le travail en équipe,
- les faire progresser dans la maîtrise de la langue orale et écrite et dans l'écoute de l'autre,
- favoriser la prise de parole des jeunes pour mieux percevoir leurs attentes,
- développer une action de médiation attractive, véritable plus-value pour les projets pédagogiques,
- animer un média radio par et pour les jeunes normands.

OBJECTIFS STRATEGIQUES EN ANNEE 2

Dans la perspective de l'inscription du projet radiophonique dans le projet de l'établissement, il s'agit d'assurer :

- **l'organisation d'une résidence radio** par la communauté éducative de l'établissement,
- **la mise en place d'une radio au sein de l'établissement** : achat d'un studio, contribution par la production d'émissions à l'Espace Régional de Diffusion, constitution d'un comité de rédaction qui rassemble les élèves, les référents et les autres enseignants engagés ou transformation du groupe-pilote en comité de rédaction
- **le renforcement de la formation des membres de l'équipe éducative.**

DEROULEMENT ET INTERVENTION DE L'ASSOCIATION ZONES D'ONDES

Un groupe-pilote est constitué d'élèves au sein de l'établissement (au maximum 30 élèves) : construction d'un projet éditorial en vue des deux journées de diffusion (conception d'une grille de programmes, des émissions de la mi-journée, de certaines émissions le matin ou l'après-midi, de la programmation musicale, de l'habillage sonore).

Deux à trois classes ou groupes peuvent être **associés** au projet pour réaliser, chacun, **une émission** pour les journées de diffusion et / ou pour préparer la communication du projet radio et des journées de diffusion.

Sur l'année de préparation à l'autonomisation, le dispositif Radio Normandie Jeunes se déroule comme suit :

- **une phase de préparation** avec Zones d'Ondes, les membres de l'équipe éducative et les jeunes concernés pour définir les modalités de la résidence radio au sein de l'établissement. Cette phase prévoit une réunion pour définir un pré-projet et un premier calendrier en juin/juillet dans le cadre du temps de bilan de l'année de découverte, une réunion pour stabiliser le projet et arrêter le calendrier définitif en septembre
- **une formation de 2 jours** pour les 2 référents du projet, organisée en collaboration avec le CLEMI et le réseau CANOPE dans le cadre des Plans Académiques de formation des Rectorats de Caen et de Rouen. Elle est ouverte aux référents hors éducation nationale. Elle se déroule les 17 et 18 septembre 2018 pour l'Académie de Caen et les 20 et 21 septembre 2018 pour l'Académie de Rouen.
- **4 ateliers radio encadrés par 2 professionnels de « Zones d'Ondes »** (entre 10 h et 12 h 30 puis de 13 h 30 à 15 h 30) espacés de 1 à 4 semaines entre novembre et avril. Le matériel technique utilisé est celui acquis par l'établissement. Un essai de diffusion sur le web est inclus dans un de ces 4 ateliers
- **1 demi-journée consacrée à une conférence de presse en amont de la journée de diffusion radio** (au minimum une semaine avant la diffusion). Elle est organisée par une des classes ou des groupes engagés dans le projet. Cette conférence est indispensable pour valoriser le projet dans son environnement. Elle donne lieu à des invitations aux élus de la Région et aux partenaires institutionnels.
- **2 journées de diffusion de la radio temporaire sur le web en direct**, sur l'espace régional de diffusion et le réseau hertzien (bande FM) sur une fréquence validée par le CSA. Son programme est conçu et réalisé par les élèves lors des ateliers. Cette diffusion se déroule entre mars et juin
- **2 temps de bilan** (un intermédiaire à mi-parcours et un final à l'issue des 2 journées de diffusion). Sur une journée, le temps de bilan final inclura un temps de travail ou

de formation à l'issue de la résidence pour amorcer l'année suivante, parfaire les compétences techniques sur le matériel, préparer la mise en place de l'année 3 (accompagnement à l'autonomie radiophonique) et son calendrier.

ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

La mise en œuvre du projet pérenne se fait sous l'autorité du Chef d'établissement/directeur. Sa bonne réalisation suppose de :

- **définir l'orientation future du projet souhaité** par l'établissement après cette seconde année, en l'occurrence la mise en œuvre d'une radio fonctionnant tout au long de l'année scolaire.
- **investir dans le matériel nécessaire à la mise en place d'un studio pérenne au sein de l'établissement.** Le coût moyen estimé pour un studio radio au sein d'un établissement est de 2 000 € selon les solutions techniques envisagées. « Zones d'Ondes » propose son expertise technique pour l'acquisition du matériel.
- **mobiliser au moins deux référents et des membres volontaires de l'équipe éducative.** Les 2 personnes référentes permettent d'une part une répartition des missions, d'autre part une plus grande démultiplication de la mobilisation de l'équipe éducative, enfin le remplacement de l'une d'elles en cas d'absence ou de départ. Interlocuteurs de l'association « Zones d'Ondes », garants du bon fonctionnement du dispositif et de la construction du projet radio de l'établissement, les référents s'engagent notamment à :
 - s'assurer des conditions logistiques de réalisation de l'action sur l'année scolaire, (mise à disposition de salles, accueil de l'association, information des élèves/apprentis,...)
 - mobiliser les membres de la communauté éducative autour du projet,
 - organiser conjointement avec « Zones d'Ondes » la mobilisation, l'implication et l'encadrement des jeunes dans les différentes phases du projet (ateliers/diffusion/communication).
 - participer aux temps collectifs ponctuant le dispositif (bilans intermédiaires et finaux de l'action, conférences de presse, réunion régionale des référents « Reporters Normandie Jeunes »), contribuer à son rayonnement interne et externe, notamment par la participation au réseau « Radio Normandie Jeunes » (3 réunions du comité éditorial).
 - Les deux référents s'engagent à suivre la formation mise en œuvre dans le cadre du Plan Académique de Formation, s'ils ne l'ont déjà suivie.
- **mettre à disposition des moyens matériels suivants pour la réalisation de l'action sur l'année scolaire :**
 - une salle pour l'implantation du studio radio
 - une salle de travail
 - un lieu d'implantation de l'antenne
 - une connexion internet permettant de diffuser sur le web
 - des moyens d'écoute dans l'établissement lors des journées de diffusion
- **autoriser et favoriser la participation de représentants de l'établissement** aux réunions du réseau « Reporters Normandie Jeunes Radio » (comité éditorial, 3 réunions dans l'année scolaire)

Les dates et modalités d'intervention tenant compte des contraintes de chacun sont arrêtées conjointement par l'association Zones d'Ondes et l'établissement et font l'objet d'une convention entre les deux parties.

COÛT ET REPARTITION DES DEPENSES LIEES AU PROJET

Le coût moyen d'une résidence dans une année de préparation à l'autonomisation est estimé à :

10 000 euros

Il comprend l'intervention de Zones d'Ondes, les frais de déplacements des intervenants, la mise à disposition d'une partie du matériel technique.

La Région prend en charge la majeure partie du coût d'une résidence. **Une contribution financière à hauteur de 10 % (soit un montant de 1 000 €)** est demandée à l'établissement et versée à l'association Zones d'Ondes. Cette contribution peut être exceptionnellement modérée au regard de la situation de l'établissement.

Zones d'Ondes prend en charge l'installation de l'antenne et les droits d'auteurs.

L'établissement assure la restauration des membres de l'association lors de leurs interventions, ainsi que les frais de déplacement des référents engendrés par le projet (réunions à la Région, regroupement des référents...).

Le Rectorat prend en charge les frais de déplacement des établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale pour les formations dans le cadre du PAF. Pour les autres établissements, ces frais sont à leur charge.

MODALITES DE RECRUTEMENT DES ETABLISSEMENTS ET CALENDRIER

La fiche de candidature est à retourner au service Mission coordination des politiques éducatives de la Région Normandie (vincent.potin@normandie.fr, 02.31.06.78.67) avec copie à « Zones d'ondes » (secretariat.zonesdondes@gmail.com) avant

Le vendredi 22 juin 2018

Les structures intéressées peuvent prendre contact avec l'association Zones d'Ondes pour formaliser leur projet et renseigner la fiche de candidature. (julien.zonesdondes@gmail.com secrétariat Zones d'ondes : 02.31.54.25.45.).

Un comité de pilotage animé par la Région et composé des autorités académiques et de l'opérateur se réunit **le 27 juin** pour sélectionner les structures en vue de la saison 2018-2019 sur la base des informations contenues dans la fiche de candidature et notamment, les attendus et modalités de mises en œuvre indiquées par l'établissement.

CONTACTS PARTENAIRES

- Région Normandie : vincent.potin@normandie.fr
- Zones d'Ondes : secretariat.zonesdondes@gmail.com
- CLEMI Rouen : edouard.bessieres@ac-rouen.fr
- CLEMI Caen : clemicaen@ac-caen.fr
- CANOPE Normandie : bruno.martin@reseau-canope.fr
- DRAAF : delphine.gibet@agriculture.gouv.fr